Nations Unies E/2001/SR.3

Conseil économique et social

Provisoire

12 juillet 2006
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation pour 2001
Segment général

Compte rendu analytique provisoire de la 3e séance
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 8 mars 2001, à 9 h 30

Président : M. Belinga-Eboutou. . . . . (Cameroun)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications (TIC)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document,* au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

01-27897 (F)

La séance est ouverte à 9 h 50.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications (E/2001/7)

1. **Le Président** indique que le rôle des technologies de l'information et des communications dans le cadre du développement économique et des stratégies de lutte contre la pauvreté, a fait l'objet d'échanges de vues approfondis au cours de la session de fond du Conseil en 2000. Les discussions ont conduit à l'adoption d'une déclaration ministérielle, qui définit une approche pour l'action future concernant le rôle des technologies de l'information dans le contexte d'une économie fondée sur le savoir.

2. La recommandation de créer un groupe spécialisé chargé de la coordination des initiatives au niveau mondial visant à utiliser ces technologies pour promouvoir le développement, a constitué le principal résultat des sessions du Conseil tenues en 2000. Par la suite, un vaste processus mondial de consultation a été entrepris afin de recueillir les opinions et les idées des gouvernements, du secteur privé et de différents intervenants. Il a dégagé un consensus sur la nécessité de créer un tel groupe d'étude et de le doter d'une autonomie suffisante pour accomplir son mandat dans un contexte d'évolution rapide, tout en opérant sous les auspices des Nations Unies. Un autre point d'accord a été la nécessité d'axer la mission du groupe d'étude sur le développement économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les économies en transition.

3. Il importe de reconnaître que la fracture numérique résulte d'autres inégalités traditionnelles, par exemple en matière de revenus et de fortune, d'accès à l'éducation et de santé. Aussi la question est-elle de savoir comment utiliser les TIC, élément moteur de l'économie mondiale du savoir, pour offrir aux plus défavorisés de nouvelles possibilités d'éducation, de santé et de travail.

4. Le groupe d'étude sur les TIC devrait accorder une attention particulière à l'Afrique, puisqu'il s'agit de la région du monde la plus manifestement exclue de la nouvelle économie. De nombreux projets TIC y sont déjà en cours, et le groupe d'étude devrait évaluer les efforts déployés à ce jour, soutenir les projets existants et aider les pays africains à prendre conscience des possibilités de ces technologies.

5. Le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général (2001/7) étape importante sur le long chemin à parcourir pour mettre à profit les immenses possibilités des TIC en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté.

6. **M. Figueres-Olsen** (Président du Groupe consultatif sur le groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications), s'adressant au Conseil par liaison vidéo depuis Genève, indique que la création du groupe d'étude vise à permettre aux Nations Unies de jouer un important rôle synergique dans la promotion des TIC, ayant le potentiel de renforcer le développement dans de nombreux domaines, en particulier l'éducation et la santé. Il rappelle que la déclaration ministérielle du segment à haut niveau de la session de fond du Conseil en l'an 2000 a préconisé la création d'un groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications et demandé au Secrétaire général d'entreprendre des consultations avec les États Membres et toutes les parties prenantes. En conséquence, le Secrétaire général a créé, sous la présidence de l'orateur, un groupe de conseillers à haut niveau sur les TIC qui a mené un processus décentralisé de consultations à l'échelle mondiale, afin de rencontrer les parties prenantes des différents secteurs.

7. Le rapport soumis au Secrétaire général par le Groupe préconise la création d'un groupe d'étude doté d'un mandat de trois ans, et souligne que, loin de constituer un sujet de spéculation théorique à proprement parler, les TIC sont plutôt un extraordinaire catalyseur des possibilités de développement, pouvant contribuer à réaliser l'objectif fixé par le Sommet du Millénaire, qui consiste à réduire de moitié la pauvreté en 2015 par une accélération de la croissance et grâce à l'émancipation des pauvres.

8. Le cadre stratégique du groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications favorisera une approche décentralisée de la collecte de l'information, du partage des connaissances et de la coopération; nécessairement à caractère intrinsèquement intégrateur; le groupe devrait offrir au secteur privé une large représentation des initiatives, des responsabilités et des domaines concernés, pour lesquels ce dernier peut être une source de valeur

ajoutée; il doit en outre présenter la complémentarité voulue par rapport aux initiatives existantes, en particulier l'initiative GEANT (groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies) lancée par le Groupe des Huit (G-8). Il recommande par ailleurs de déléguer aux organisations appropriées les aspects opérationnels et touchant à l'exécution des programmes.

9. Le rapport mentionne les domaines prioritaires dans lesquels le groupe d'étude devrait entreprendre sa tâche; parmi ces derniers figurent la sensibilisation au niveau politique, l'action en faveur d'un accès universel et à un coût abordable, l'aide des États Membres à l'élaboration de stratégies nationales; le renforcement des capacités; l'identification de nouvelles ressources et la création de partenariats avec les organisations et les institutions appropriées.

10. En ce qui concerne ses méthodes de travail, le groupe d'étude devrait commencer à formuler un programme d'action dynamique et agir de façon coordonnée et concertée avec d'autres initiatives en cours. Il sera soutenu par un petit secrétariat de trois à quatre personnes, avec l'appui des institutions participantes du système des Nations Unies, du secteur privé, ou d'organisations non gouvernementales.

11. Le rapport a jeté les bases d'une véritable initiative des Nations Unies dans le domaine des TIC. Il importe toutefois d'agir rapidement. D'autres initiatives touchant aux TIC sont en cours; or, si le Conseil adopte le rapport du Secrétaire général, les Nations Unies sont en mesure de constituer le groupe d'étude bien avant que le groupe GEANT présente son rapport à la réunion du G-8 à Gênes en juillet 2001. Cela laisserait au groupe d'étude la possibilité de jouer un rôle de coordination et de direction, en mettant en œuvre une politique mondiale progressive en matière de TIC, qui placerait les Nations Unies à la tête des efforts déployés pour garantir la réalisation de l'importante contribution potentielle des TIC au développement. Il invite donc instamment les membres du Conseil à adopter le rapport du Secrétaire général.

12. **M. Asadi** (République islamique d'Iran) qui s'exprime au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique qu'il importe de combler le retard, tant sur le plan technologique que sur celui des connaissances théoriques, des pays en développement par rapport aux pays industrialisés, et ce aussi rapidement et complètement que possible. Le Groupe des 77 a reçu le rapport il y a quelques jours seulement et formulera à ce sujet des observations plus détaillées à une date ultérieure lorsqu'il aura eu la possibilité de se réunir et d'en discuter.

13. **M. Desai** (Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales) indique qu'il souhaite remercier M. Figueres-Olsen pour les efforts qu'il a déployés afin de mener à bien les consultations sur le groupe d'étude, comme pour la qualité de la collaboration établie entre le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et différentes institutions membres du système. Le Conseil économique et social a inauguré une approche novatrice pour progresser dans ce domaine et démontré sa capacité d'agir rapidement et de façon résolue. Le groupe d'étude sera la première enceinte mondiale dotée d'un mandat intergouvernemental pour examiner les grandes orientations dans le domaine crucial des technologies de l'information et des communications. À cet égard, la prise d'une décision en temps opportun est importante dans un secteur d'activité caractérisé par la rapidité des changements où les principaux participants du secteur privé sont habitués à des décisions rapides.

14. Le rapport du Secrétaire général consacré au Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications (TIC) (E/2001/7) porte essentiellement sur les modalités de fonctionnement. L'orateur attire l'attention sur le paragraphe 20 du rapport, sur la base duquel pourrait s'engager l'examen du mandat du groupe d'étude et sur le paragraphe 27 touchant à sa composition. Les paragraphes 24 et 29 se rapportent aux sous-groupes qui doivent être créés et le paragraphe 31 traite du type de secrétariat proposé et des modalités de financement. Il suppose au préalable que les membres du Conseil approuvent l'opportunité de créer le groupe d'étude et conviennent de la nécessité d'une décision rapide. Le Département estime qu'il s'agit d'une expérience qui serait évaluée au terme d'une période initiale de trois ans.

15. Il est légitime de se demander pour quelles raisons les technologies de l'information et des communications sont actuellement privilégiées alors que nombre de besoins de développement fondamentaux ne sont pas satisfaits. Or, l'orateur est fermement convaincu que les TIC constituent le principal secteur de développement du XXI^{e} siècle. Ce domaine de la technologie permettra de répondre plus

facilement aux besoins dans des domaines fondamentaux tels que la santé et l'éducation. Le récent tremblement de terre survenu en Inde en constitue une illustration décisive, puisque la technologie a considérablement augmenté la vitesse à laquelle l'information sur la situation a été connue, permettant ainsi de mobiliser les secours et l'aide à un rythme qui aurait été inimaginable 10 années auparavant.

16. Le groupe d'étude proposé sera un élément central de la diffusion de la technologie pour les besoins du développement. Les techniques de l'information sont un moyen privilégié de diffusion des connaissances; aussi convient-il de ne pas considérer cet enjeu comme un choix entre les TIC et l'aide en matière d'éducation, de soins de santé ou dans d'autres secteurs. Il importe par conséquent tout particulièrement que les TIC passent sous la supervision d'une instance prévue par la Charte des Nations Unies, telle que le Conseil économique et social.

17. **M^me^ Lekvall** (Observateur de la Suède) s'exprimant au nom de l'Union européenne, indique qu'il importe tout particulièrement pour les Nations Unies de parvenir à leurs fins dans le domaine des technologies de l'information et des communications appliquées au développement, ce qui contribuera à améliorer leur image dans le monde. Pour réussir, le groupe d'étude doit être opérationnel, souple et pragmatique. L'Union européenne se félicite de la possibilité d'intégrer le secteur privé aux activités du groupe d'étude; elle souligne toutefois la nécessité d'éviter les doubles emplois avec d'autres initiatives.

18. Certains des aspects mentionnés dans la déclaration ministérielle du Conseil économique et social, tels que l'intégration régionale, le développement culturel et linguistique et les questions réglementaires devraient avoir une plus grande place dans le travail du groupe d'étude. La liberté de parole devrait également être prise en considération dans le cadre des délibérations du Conseil. Enfin, l'Union européenne se pose certaines questions concernant le financement et le Fonds d'affectation spéciale, ainsi que le réseau de satellites, qui seront évoqués à l'occasion des consultations informelles.

19. **M. Widodo** (Indonésie) indique que sa délégation se rallie à la déclaration de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le groupe d'étude sur les TIC est conçu pour être l'instrument d'une prise de conscience croissante des possibilités des TIC et pour créer de nouveaux partenariats entre les secteurs publics et privés. Il devrait s'avérer éminemment utile pour diriger l'action du système des Nations Unies dans le sens d'une mise à profit de ces technologies.

20. Les propositions issues des consultations au sujet du groupe d'étude, telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général, méritent d'être soutenues. Les Nations Unies ont un rôle spécifique à jouer, en raison de leur caractère universel, de leur autorité morale et de leur caractère représentatif quant à la définition de l'orientation des TIC. D'autres initiatives en dehors du système des Nations Unies ont également été lancées à des fins analogues. L'enjeu pour l'avenir consiste à faire en sorte que ces technologies soient pleinement mises à profit au service du développement et de l'élimination de la pauvreté et permettent d'affranchir les populations pauvres et les laissés pour compte du monde entier.

21. **M. Redman** (États-Unis d'Amérique) indique que sa délégation accueille favorablement le rapport du Secrétaire général, en tant que base de discussion satisfaisante du projet de groupe d'étude.

22. Sa délégation accueille également favorablement l'invitation à éviter les doubles emplois et à rechercher les synergies avec les programmes actuels, notamment le groupe GEANT mis sur pied par les grands pays industrialisés. En ce qui concerne le cadre stratégique, il note que le groupe d'étude fait partie intégrante de l'effort international de développement considéré dans son ensemble, et que, en tant que tel, son impact et sa réussite dépendront avant tout d'un contexte national favorable, notamment d'une bonne gouvernance, de l'existence d'un état de droit et de politiques économiques saines. Le groupe d'étude doit s'inscrire dans l'action visant à instaurer ce contexte et à favoriser les politiques relatives au TIC favorisant la concurrence. Son rôle doit notamment consister à aider les gouvernements à promouvoir une approche ouverte, intégratrice et participative en matière de définition de normes, de mise en place d'un cadre réglementaire et de mécanismes de bonne gouvernance.

23. Sa délégation admet que le groupe d'étude doit être financé par des contributions volontaires et soutient le principe du fonds d'affectation spéciale. Il

envisage de participer aux futures délibérations à ce sujet.

24. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) indique que l'initiative de la création du groupe d'étude sur les TIC est venue en temps opportun, étant donné qu'il pourra contribuer dans une large mesure à combler la fracture numérique entre pays développés et en voie de développement. Tous les pays doivent avoir les mêmes possibilités d'accès aux avantages offerts par ces technologies nouvelles et le rôle des Nations Unies consiste à créer les conditions nécessaires pour atteindre cet objectif.

25. Le rapport du Secrétaire général a démontré de manière convaincante la nécessité de mettre en place des mesures au niveau international afin de créer les conditions requises pour assurer la diffusion des technologies de l'information et des communications. Le rapport contient des recommandations pratiques sur la création du groupe d'étude, ses modalités de fonctionnement et son financement. Les possibilités considérables offertes par ces technologies en matière de développement n'ont pas encore été suffisamment mises à profit dans la définition des politiques de développement. Les mécanismes de coordination des initiatives adoptées dans ce sens s'avèrent également inadéquats; aussi sa délégation reconnaît-elle la nécessité de renforcer les synergies et les complémentarités entre les différentes initiatives dans ce domaine. L'un des principaux objectifs à atteindre devrait être d'obtenir du secteur privé une aide effective à la coopération dans le domaine des TIC.

26. Les principes régissant la création du groupe d'étude tels qu'ils figurent dans le rapport correspondent précisément au caractère exceptionnel de cette structure, qui doit garantir la participation de la communauté scientifique, des organisations non gouvernementales, des instances des Nations Unies et des gouvernements. L'autonomie du groupe d'étude doit être garantie, ainsi que la participation des États Membres à la mise en place et au suivi des politiques.

27. **M. Seki** (Japon) indique que l'un des principaux centres d'intérêt du groupe d'étude doit être la création de synergies avec d'autres activités des Nations Unies. Sa délégation souhaite que le groupe d'étude devienne rapidement opérationnel et espère que les technologies de l'information et des communications continueront à faire l'objet d'échanges de vues.

28. **M^me^ Girtel** (Canada) pense également que le groupe d'étude doit s'intéresser en priorité aux synergies et éviter les doubles emplois. Le rapport constitue certes un bon point de départ pour les activités du groupe d'étude, mais il aurait dû mentionner plus directement l'intégration des TIC aux stratégies de développement, dans le contexte plus large des efforts déployés pour lutter contre la pauvreté et promouvoir un développement durable. D'autre part, sa délégation aimerait obtenir des précisions sur un certain nombre de points.

29. Premièrement, la façon dont le groupe d'étude sur les TIC apportera une valeur ajoutée aux autres initiatives en cours et aux activités à caractère similaire, n'est pas claire. Aussi des informations plus spécifiques à ce sujet seront donc utiles. Deuxièmement, la proposition du groupe d'étude doit s'étendre aux institutions de Bretton Woods en tant que représentante des organisations du système des Nations Unies. Troisièmement, elle souhaiterait avoir des informations sur les modalités de collaboration du groupe d'étude proposé avec l'initiative GEANT lancée par le Groupe des Huit (G-8). Enfin, compte tenu de la rapidité de l'évolution dans le domaine des TIC, le groupe d'étude devrait présenter plus souvent ses rapports au Secrétaire général, et non suivant le rythme annuel actuellement envisagé.

30. **M. Ji** Fusheng (Chine) se félicite de la création du groupe d'étude; il souhaite qu'il s'intéresse davantage aux pays en développement et participe plus concrètement aux efforts déployés pour combler la fracture numérique actuelle. Le groupe d'étude doit en outre rendre compte précisément de l'impact des TIC sur les pays en développement en ce qui concerne la diffusion de l'information.

31. **M. Osio** (Nigéria) déclare que la fracture numérique est d'ores et déjà une dure réalité en Afrique. Il convient avec le représentant des États-Unis d'Amérique qu'il importe de créer au niveau national un contexte favorable aux efforts visant à combler cette fracture. Les TIC facilitent la création de cet environnement favorable, en particulier dans les domaines où la technologie est entièrement absente. Un effort international de la part de l'ensemble des parties prenantes, notamment du secteur privé s'avère nécessaire, afin de promouvoir l'utilisation des TIC et de permettre à la population des pays en développement de bénéficier également de leurs avantages.

32. **M. Mutaboba** (Rwanda) note que le rapport du Secrétaire général au sujet du groupe d'étude sur les TIC marque seulement le début des efforts déployés au niveau international pour combler la fracture numérique. Il est temps à présent de passer de la parole à l'action. Il ne partage pas le pessimisme de ceux pour lesquels la fracture numérique est impossible à combler. Il admet toutefois l'existence d'une peur du changement dans les pays en développement et que l'un des défis du groupe d'étude consistera à démystifier la technologie et à la rapprocher de la population.

33. **M. Rahmtalla** (Soudan) déclare que le Conseil devrait prévoir le programme de travail des semaines suivantes en laissant aux délégations suffisamment de temps pour préparer leurs contributions aux débats consacrés aux TIC.

34. **M. Khan** (Directeur de la Division chargée du soutien et de la coordination du Conseil économique et social), en réponse aux questions posées, signale que le Secrétaire général attribue un degré de priorité élevé aux TIC. Le Groupe de conseillers de haut niveau en matière de TIC créé par ses soins, se compose non seulement d'experts des TIC, mais aussi d'experts du développement qui s'emploient à relever le défi consistant à associer ces deux domaines de façon à permettre à la population des pays en développement de bénéficier de la révolution des TIC.

35. Quant à la mesure dans laquelle le groupe d'étude apportera une valeur ajoutée aux initiatives et aux activités similaires, c'est la première fois qu'une instance mondiale telle que les Nations Unies crée un mécanisme chargé d'examiner et de mettre en place des programmes relatifs aux TIC et de tenir compte de la relation des TIC avec les politiques de développement. Une révolution de l'information est actuellement en cours avec la fracture numérique en toile de fond; si les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, ne participent pas à cette révolution, la fracture ne pourra que s'aggraver. De fait, le lien entre le développement et les TIC, est un élément décisif pour atteindre les objectifs fixés par les dirigeants mondiaux lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies et à l'occasion des grandes conférences mondiales tenues récemment. Dans la poursuite de ces objectifs, axés en particulier sur les pays les plus pauvres, notamment ceux qui se trouvent en Afrique, les Nations Unies ont un avantage concurrentiel manifeste, outre la vocation d'introduire cette révolution chez ceux qui en sont actuellement exclus, ou menacés d'être encore plus distancés dans la course au développement, du fait de la révolution des TIC.

36. En ce qui concerne la composition du groupe d'étude, la Banque mondiale a été d'emblée impliquée dans le processus. De fait, la participation des institutions de Bretton Woods en tant que composantes du système des Nations Unies est absolument essentielle. Le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, (PNUD) pour proposer ses idées et ses suggestions concernant le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies. Il a également travaillé en étroite collaboration avec les institutions extérieures au système des Nations Unies, notamment en Afrique, pour promouvoir un renforcement des synergies.

37. Dans ses efforts pour faire participer tous les intervenants au processus, le Conseil suit une approche fondée sur la décentralisation et la coopération. Un des résultats majeurs de ses consultations avec différentes organisations d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie a été de garantir que le processus tiendra dûment compte des besoins particuliers des différentes régions par la mise en place de réseaux régionaux de satellites, tâche qui s'inscrit dans la mission du groupe d'étude mondial et autour de laquelle des ressources peuvent être mobilisées.

38. Enfin, le Conseil doit reconnaître que la diffusion publique de son initiative concernant les TIC a suscité des attentes renforcées et doit s'employer à y répondre.

La séance est levée à 11 h 20.